

Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 en vue de l'ouverture de deux crédits (délibérations I et II) pour un montant total de 13 451 300 francs, soit:

- **Délibération I: 13 300 000 francs destinés à la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- **Délibération II: 151 300 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Si la Ville de Genève dispose aujourd'hui d'une offre sportive riche et variée, force est de constater que ses infrastructures sont vieillissantes, saturées à certaines heures ou inadaptées aux besoins de disciplines sportives en constante évolution. L'offre actuelle ne permet pas le développement de l'événementiel sportif.

La Ville doit également se préparer à absorber les quelque 20 000 habitant-e-s supplémentaires attendu-e-s à l'horizon 2030. Le Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 répond à la double logique de développer qualitativement et quantitativement les équipements sportifs afin de maintenir l'offre par habitant-e et de repenser et optimiser leur déploiement sur le territoire au regard des disponibilités foncières et des besoins identifiés. Parmi les projets identifiés dans ce plan, celui qui fait l'objet de cette proposition de crédit, à savoir la transformation de la salle omnisports de la Queue-d'Arve pour permettre à la fois des entraînements et l'organisation de manifestations sportives pour environ 3200 spectateurs et spectatrices.

La Ville s'est également dotée en 2022 d'un Plan directeur des sports. L'axe 4 de ce plan «Genève, Ville de sports et de manifestations d'envergure» a pour ambition de développer l'organisation et l'accueil d'événements sportifs indoor afin de contribuer au rayonnement de Genève et à son dynamisme. Les équipements actuels, soit principalement les centres sportifs du Bois-des-Frères, du

Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve, ne permettent pas d'atteindre cet objectif sans diminuer encore l'offre d'entraînement dans ces trois salles.

Contexte et historique de l'opération

Septembre 1990	Inauguration du centre sportif de la Queue-d'Arve.
1992 et 2003	Création de murs d'escalade dans la salle omnisports du centre sportif.
Août 2016	Remplacement du sol sportif de la salle omnisports.
Juin 2018	Vote de la proposition PR-1245 pour l'étude de la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition.
2019	Déplacement des murs d'escalade de la salle omnisports du centre sportif à la zone boulodrome.

Exposé des motifs

Le Service des sports (SPO) accueille des compétitions de différents niveaux sportifs, principalement durant les week-ends, dans les salles omnisports des centres sportifs de la Ville de Genève. Cela a pour conséquence de devoir supprimer l'offre d'entraînement à raison d'environ deux à deux mois et demi par an, dans la mesure où les manifestations nécessitent des installations provisoires qui doivent être montées préalablement aux compétitions et démontées après les événements.

Il n'est plus envisageable de développer l'organisation de compétitions dans ces conditions et de continuer à péjorer l'entraînement, alors que la demande pour la pratique sportive augmente corrélativement au développement démographique. La nécessité d'un équipement spécifique et adapté est devenue incontournable.

A long terme, la reconfiguration complète du centre sportif de la Queue-d'Arve permettra la construction d'une nouvelle salle entièrement dédiée aux manifestations. Toutefois, cette perspective est étroitement liée au déplacement de la Voirie d'une part, au développement conjoint du centre sportif des Vernets et à la réalisation du parc des sports inscrits dans le plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), d'autre part. La planification d'intervention se situe sur ce périmètre à partir des années 2040.

D'ici à cet horizon, et conformément au Plan directeur des équipements sportifs élaboré en 2017, il convient d'adapter l'actuelle salle omnisports du centre

sportif de la Queue-d'Arve en une salle polyvalente d'entraînements, en conservant la disposition de trois terrains lorsque les gradins sont fermés, et dédiée aux manifestations sportives lorsque les gradins sont ouverts.

Cette réalisation assurera la mise en œuvre d'une politique dynamique d'accueil et d'organisation d'événements. Une étude menée par le SPO identifie un certain nombre de compétitions potentielles pouvant se dérouler chaque année dans un équipement spécifique et dédié. Pour ce faire, il faut pouvoir augmenter la jauge de spectateurs et spectatrices à plus de 3000 afin d'accueillir, outre par exemple le club résident de handball de haut niveau en sport collectif, de nouvelles manifestations sportives comme des matchs de Coupe suisse ou de l'équipe suisse (basketball, volleyball, handball), des championnats suisses et d'Europe de tennis de table, d'escrime ou de gymnastique.

Actuellement, la salle omnisports peut être divisée en trois parties avec un seul gradin de 260 places. L'objectif est de transformer la salle omnisports en salle multisports de compétition avec des gradins rétractables. Une surface de jeu d'environ 44 × 26 m, placée au centre de la salle, sera entourée par les nouveaux gradins d'une capacité d'environ 3260 places. Les dimensions de la surface de jeu permettront de bénéficier de toutes les homologations.

Les entraînements qui se déroulent actuellement dans cette salle seront déplacés à la gare des Eaux-Vives et au Bout-du-Monde durant les travaux.

En sus de ce projet, il y a également l'objectif de modifier l'accueil dans le centre, en faisant de l'entrée de cette salle le point central et unique d'entrée du centre sportif, en déplaçant la loge et les bureaux des gardiens sur le parvis central. Un couloir reliera directement la salle 3 incluant le squash, l'escalade et la pétanque à cette entrée.

Description de l'ouvrage

La transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition permettra l'accueil de divers sports et manifestations (handball, basketball, volleyball...) avec différentes configurations de gradins rétractables et d'accueil du public pour une capacité maximale de 3260 personnes.

Les contraintes d'accueil d'une grande capacité de public ont amené à la création d'une nouvelle billetterie/guêrite d'accueil/bureaux du personnel et d'un passage couvert non chauffé assurant une continuité entre l'entrée du centre et la zone boulodrome, squash et escalade créée en 2019 (proposition PR-1260).

Le projet prévoit également de revoir l'ensemble de la zone d'accès et du parking en proposant des surfaces perméables, de nouvelles plantations, tout en réorganisant les flux de circulation (zone d'attente piétonne devant l'entrée, dépose-minute...).

Programme et descriptif des travaux

Démolition, démontage, terrassement

- Déplacement des abris à vélos (replacés sur le site);
- dévoiement du réseau de chauffage à distance (CAD) ainsi que réalisation de fouilles en pleine masse pour la réalisation du dallage;
- démolition des gradins fixes présents dans la salle (capacité 260 personnes), des différents box de stockage matériels et clubs ainsi que des équipements sportifs;
- dépose/démolition des différentes installations techniques (chauffage, ventilation, électrique).

Passage couvert et accueil

- Création du nouveau passage et nouvel accueil, avec adaptation de la structure métallique existante sous contrôle du bureau d'ingénieur-e-s civil-e-s et modification des murs-rideaux vitrés.

Aménagement de la salle multisports

- Aménagement de nouvelles sorties de secours;
- remplacement de l'ensemble des installations électriques et d'éclairage, y compris signalisations de secours (voir détail dans description des installations techniques);
- remplacement de l'ensemble du système de chauffage/ventilation (voir détail dans description des installations techniques);
- création de nouveaux box de stockage respectant les conditions de la sécurité incendie;
- remplacement du sol sportif, nouveaux marquages et équipements sportifs;
- mise en œuvre de dispositifs d'absorption acoustique muraux;
- fourniture et montage de gradins rétractables.

Aménagements extérieurs

- Reprise de l'ensemble des surfaces avec nouveaux enrobés, des places de parking (49 places + 3 places pour personnes à mobilité réduite (PMR) en gravier carrossable, création d'une dépose-minute et de cheminements piétons protégés du flux de circulation, nouveaux aménagements végétalisés répartis sur le site, notamment au niveau de l'entrée publique.

Description des installations techniques

Les travaux envisagés pour la transformation de la salle omnisports en salle multisports de compétition comprennent diverses installations techniques visant à garantir le confort, la sécurité et les performances nécessaires pour accueillir des événements sportifs et le public.

Chauffage et ventilation

Un système complet de chauffage et de ventilation sera mis en place pour assurer des conditions optimales dans la nouvelle salle multisports. Ce système comprendra plusieurs éléments clés.

- *Monoblocs double flux*: quatre monoblocs double flux seront installés pour gérer le traitement de l'air lors d'événements avec une forte présence de spectateurs et spectatrices. Ces monoblocs seront dotés d'une récupération de chaleur à haut rendement, permettant de réutiliser jusqu'à 80 à 90% de la chaleur de l'air extrait pour chauffer l'air extérieur introduit dans la salle. Cette approche permettra d'optimiser l'efficacité énergétique et de maintenir une température confortable pour les spectateurs et spectatrices.
- *Aérothermes spécifiques*: six aérothermes seront installés pour répondre aux besoins de chauffage et de ventilation lors des périodes d'entraînement sans public. Ces aérothermes sont spécialement conçus pour les espaces à grande hauteur, comme la nouvelle salle multisports. Ils contribueront au chauffage de la salle et assureront une gestion flexible de la température ambiante et de l'apport d'air frais;
- *Ventilation naturelle et free-cooling*: le système de ventilation sera conçu pour permettre une ventilation naturelle pendant la nuit lors des mois d'été. Cette approche permettra de rafraîchir la salle en utilisant les conditions extérieures favorables, contribuant ainsi à réduire la consommation d'énergie.

Eclairage

L'éclairage de la nouvelle salle sera soigneusement planifié pour répondre aux besoins d'éclairage adéquat lors des diverses activités sportives et événements. Les détails de l'éclairage sont conformes aux normes SIA 387/4 pour assurer une qualité lumineuse optimale et minimiser la fatigue visuelle.

- *Luminaires à haut rendement*: la salle sera équipée de luminaires à haut rendement énergétique, assurant un éclairage uniforme et suffisant sur la surface de jeu et dans les gradins. Ces luminaires contribueront à réduire la consommation d'énergie tout en fournissant un éclairage de qualité.

- Utilisation de la lumière naturelle dans les zones d'accueil et couloir de distribution: les concepteurs valoriseront l'éclairage naturel pour réduire davantage la consommation d'énergie. Des dispositifs d'automatisation seront intégrés pour ajuster l'éclairage en fonction de la disponibilité de la lumière naturelle et des besoins spécifiques des activités.

Ensemble, ces systèmes de chauffage, de ventilation et d'éclairage garantiront des conditions optimales pour les spectateurs et spectatrices, les athlètes et le personnel lors des événements sportifs. L'approche énergétiquement efficace et les technologies modernes contribueront à créer un environnement agréable et fonctionnel dans la nouvelle salle multisports.

Surfaces, volumes

Surface de plancher (SP) selon SIA 416 (salle omnisports):	3833 m ²
Volume bâti (VB) selon SIA 416 (salle omnisports):	47 538 m ³

Valeurs statistiques

Le prix au mètre carré ou au mètre cube n'est pas représentatif pour ce type d'intervention.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Les installations techniques ont été conçues afin d'avoir la meilleure efficacité énergétique possible, notamment grâce à la récupération de la chaleur de l'air extrait de la ventilation.

L'enveloppe thermique et le mode de production de chaleur ne seront pas modifiés dans le cadre de la présente demande de crédit.

Impact environnemental

Le respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, feront l'objet du plus grand soin.

En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Le centre sportif de la Queue-d'Arve, comme la majorité des sites sportifs en Ville de Genève, est ouvert à toutes et à tous. Les travaux de rénovation du site, dans le quartier du PAV qui va fortement se densifier ces prochaines années, notamment avec le nouveau quartier des Vernets (1355 logements), visent à renforcer la rencontre intergénérationnelle, à la création de liens multiculturels et à compléter une offre sportive pour l'ensemble de la population.

Accessibilité universelle

Actuellement, le centre sportif de la Queue-d'Arve est aménagé de manière à rendre les espaces accessibles et utilisables par tous les usagers et usagères. Des places réservées aux personnes à mobilité réduite seront aménagées dans le cadre du projet.

Estimation des coûts

Délibération I: Transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins rétractables, réaménagement de l'entrée, création d'un passage couvert de liaison et requalification des aménagements extérieurs

A. Estimation des coûts

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>1 425 800</i>
10	Relevés, études géotechniques		2 900
101	Relevés	2 900	
11	Déblaiement, préparation du terrain		199 900
112	Démolitions	199 900	
12	Protections, aménagements provisoires		73 700
121	Protections d'ouvrages existants	73 700	
13	Installations de chantier en commun		189 300
130	Installations de chantier en commun	152 400	
131	Clôtures	36 900	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
14	Adaptation des bâtiments		649 800
141	Mise en forme du terrain, gros œuvre 1	602 100	
145	Installations sanitaires	47 700	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		310 200
153	Electricité (adaptation du réseau)	19 900	
154	Chauffage (adaptation du réseau)	290 300	
2	<i>Bâtiment</i>		7 392 700
20	Excavation		22 300
201	Fouilles en pleine masse	22 300	
21	Gros œuvre 1		1 773 100
211.0	Installations de chantier	476 200	
213	Construction en acier	589 800	
215	Construction légère préfabriquée	707 100	
22	Gros œuvre 2		73 800
222	Ferblanterie	14 200	
224	Couverture	12 300	
225	Étanchéités et isolations spéciales	26 300	
227	Traitement des surfaces extérieures	21 000	
23	Installations électriques		658 300
231	Appareils à courant fort	44 400	
232	Installations de courant fort	290 500	
233	Lustrerie	117 600	
235	Appareils à courant faible	55 800	
236	Installations à courant faible	58 200	
237	Installations de sécurité	14 600	
239	Divers	77 200	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		1 430 700
242	Production de chaleur	125 400	
244	Installations de ventilation	1 305 300	
25	Installations sanitaires		10 500
253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	4 200	
254	Tuyauterie sanitaire	6 300	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
27	Aménagements intérieurs 1		2 480 500
	271 Plâtrerie	386 700	
	272 Ouvrages métalliques	1 715 900	
	273 Menuiserie	377 900	
28	Aménagements intérieurs 2		943 500
	281 Revêtements de sol	760 700	
	283 Faux plafonds	41 800	
	285 Traitement des surfaces intérieures	69 300	
	287 Nettoyage du bâtiment	71 700	
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		669 100
42	Jardins		669 100
	421 Jardinage	669 100	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		2 837 900
51	Autorisations, taxes		10 500
	511 Autorisations, gabarits, taxes	10 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		40 800
	524 Reproductions de documents, tirages, héliographies	40 800	
56	Autres frais secondaires		73 700
	561 Frais de surveillance par des tiers	31 600	
	564 Expertises	31 600	
	566 Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	10 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		1 132 600
	583 Réserves pour imprévus	1 132 600	
59	Comptes d'attente pour honoraires		1 580 300
	591 Architectes	831 300	
	591 Traitement numérique des plans (XCAD)	10 000	
	592 Ingénieur-e-s civil-e-s	110 800	
	593 Ingénieur-e-s électricien-ne-s	91 300	
	594 Ingénieur-e-s en CV et conditionnement d'air	232 800	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
595.0	Ingénieur-e-s en installations sanitaires	2 100	
596.0	Géomètres	15 000	
596.1	Géologues, géotechnicien-ne-s	5 000	
596.3	Physicien-ne-s des constructions	10 000	
596.4	Acousticien-ne-s	25 900	
596.5	Architectes paysagistes	174 800	
596.6	Ingénieur-e-s gestion des déchets	10 000	
597	Ingénieur-e-s en sécurité	41 300	
599.0	Consultant-e-s accessibilité universelle	5 000	
599.6	Ingénieur-e-s environnement	5 000	
599.8	Eclairagistes	10 000	

I. Coût total de la construction (HT) 12 325 500

Arrondi à la centaine

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total de la construction (HT) 12 325 500
+ TVA 8,1% 998 400

II. Coût total de l'investissement (TTC) 13 323 900
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5% 666 200

III. Sous-total 13 990 100
+ Intérêts intercalaires 2,25%, durée 16 mois 209 900

IV. Coût total de l'opération (TTC) 14 200 000
Dont à déduire:
– Crédit d'étude voté le 6 juin 2018
(proposition PR-1245, PFI N° 050.059.13) 900 000

V. Total du crédit I demandé (TTC) 13 300 000

Délibération II: Acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports

A. Estimation des coûts

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
90	Ameublement et décoration		140 000
903	Equipement mobilier en général	140 000	
I. Coût total (HT)			140 000

Arrondi à la centaine

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total (HT)	140 000
+ TVA 8,1%	11 300
II. Total du crédit II demandé (TTC)	151 300

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 050.059.14 du 19^e PFI 2023-2034, en page 51, pour un montant de 12 500 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2023.

La différence de 800 000 francs s'explique principalement par l'intégration de la requalification de l'ensemble des aménagements extérieurs dans cette opération.

La délibération II n'est pas prévue dans la planification du PFI.

Budget de fonctionnement

L'organisation d'événements sportifs nationaux ou internationaux implique des frais complémentaires liés à l'exploitation. Les directives contraignantes des fédérations sportives (marquage de terrain unique, équipements mobiles de chronométrage, mise en place du streaming vidéo...) impliquent la mise à disposition du matériel sportif adéquat en fonction des sports et, par conséquent,

l'acquisition ou la location de matériels et sols sportifs. Les frais de location devront donc faire l'objet d'une dotation budgétaire supplémentaire sur les comptes 3161.100 et 3161.130.

Frais supplémentaires pour la mise en place d'événements sportifs

	Fr. TTC/an
<i>Compte 3161.110</i>	
Location de matériels sportifs	100 000
Charges supplémentaires, compte 3161.110	100 000
<i>Compte 3161.130</i>	
Location d'équipements	50 000
Charges supplémentaires, compte 3161.130	50 000
Total brut des charges supplémentaires	150 000
<i>Compte 4240.020</i>	
Billetterie manifestations sportives	50 000
Total revenus, compte 4240.020	50 000
Total net des charges supplémentaires	100 000

Dans la mesure où il s'agit d'une transformation d'équipements, aucun budget supplémentaire lié aux frais d'énergie et d'entretien ne vient impacter le budget d'exploitation.

Charges financières annuelles

Délibération I

La charge financière annuelle nette, étude de la PR-1245 comprise, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 1 560 200 francs.

Délibération II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 20 400 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2022 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire est en cours d'élaboration, simultanément à la présente demande de crédit.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour septembre 2027, après environ seize mois de travaux.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibération I

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Service bénéficiaire: SPO.

Délibération II

Service gestionnaire et bénéficiaire: SPO.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Gros œuvre	3 221 200	0	3 221 200	22%
Second œuvre	3 497 800	0	3 497 800	24%
Installations, équipements fixes	2 099 500	0	2 099 500	15%
Aménagements extérieurs	669 100	0	669 100	5%
Mobilier, équipements et jeux	0	140 000	140 000	1%
Frais secondaires et comptes d'attente	1 257 600	0	1 257 600	9%
Honoraires	1 580 300	0	1 580 300	11%
Frais financiers	1 874 500	11 300	1 885 800	13%
Coût total du projet TTC	14 200 000	151 300	14 351 300	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2024	0	0	0
2025	0	0	0
2026	6 000 000	0	6 000 000
2027	7 451 300	0	7 451 300
Totaux	13 451 300	0	13 451 300

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SPO

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	150 000		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	1 580 600		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0		
Total des nouvelles charges induites	1 730 600		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	50 000
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)	0
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	50 000

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-1 680 600
---	-------------------

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 300 000 francs, destiné à la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis au 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 6 juin 2018 de 900 000 francs (PR-1245, PFI N° 050.059.13), soit un total de 14 200 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 151 300 francs, destiné à l’acquisition de mobilier et d’équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d’Arve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 151 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2034.

Annexes: plan, coupe et vues en 3D







